

Avis Public



Anjou

Montréal

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 5 juin 2018 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement sur le zonage (RCA 40) suivantes et que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet :

- Dérogation mineure relative au lot numéro 1 111 796 du cadastre du Québec (lots projetés 6 244 030 et 6 244 031), circonscription foncière de Montréal, dans la zone H-306, afin de permettre la construction de deux bâtiments résidentiels jumelés (7349 et 7351 de l'avenue Baldwin) de 5,47 mètres de largeur, alors que ledit règlement exige une largeur minimale de 6 mètres par bâtiment;
- Dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel situé au 8121 du boulevard Yves-Prévost, sur le lot 1 114 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone H-420, afin d'autoriser une marge latérale existante de 1,93 mètre, alors que ledit règlement exige une marge de 2,15 mètres.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 16 mai 2018

Nataliya Horokhovska

La secrétaire d'arrondissement substitut

>7501456